



Commune de Valgelon-La Rochette

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 073-200086882-20260207-202614-DE



Le sept février deux mille vingt-six à neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

Membres présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Mathilde GAZZA, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Bruno CHARRIER, Myriam FOUQUET

Absents : Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

Procurations : Christophe SCHOERLIN à Marcel TRANCHANT, Florence YSARD JACOB à Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE à Morgane ALVES DIAS.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	21	4	25

Date de la convocation : 30 janvier 2026

Monsieur GACHET a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/14

OBJET : Mise à jour du tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune

Le rapporteur : Jacky GACHET, Maire délégué d'Étable

Dans le cadre de l'intervention du cabinet de géomètres CEMAP, les chemins ruraux ont été recensés sur l'ensemble du territoire communal.

Le tableau récapitulatif permettant la mise à jour du registre des chemins ruraux, joint en annexe, fixe la longueur des chemins ruraux recensés à 9 317 mètres.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 102 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi « 3DS ») ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux (JO n° 0052 du 2 mars 2023) ;

Après en avoir délibéré :

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
25			

- **APPROUVE** le tableau récapitulatif des chemins ruraux et la mise à jour du registre des chemins ruraux.
- **PRECISE** que la longueur de chemin ruraux recensés est fixée à 9 317 mètres.

Valgelon-La Rochette, le 7 février 2026.

Le secrétaire de séance,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11/02/2026 et de sa publication ou notification le 11/02/2026

Le Maire,

Jacky GACHET



David ATES



la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Diagnostic de Voirie

Commune de VALGELON LA ROCHETTE

Chemins Ruraux

NOTA :

Largeur/revêtement

 Les largeurs et revêtements sont estimés depuis des orthophotos, une vérification est à réaliser sur le terrain,

N° de repérage lié au plan	Commune déléguée	Repérage sur plan	Appellation	Statut du linéaire	Caractéristiques de l'accès		
					Largeur moyenne	Longueur	Revetement

Chemins ruraux

122	La Rochette	A4-A5-A6-B4	chemin rural dit des Tours de Montmayeur ou de Montaillant	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	1098m	Aucun revêtement
123	La Rochette	B4	CR de Montrailant	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	486m	Aucun revêtement
124	La Rochette	B4-B5	CR des Martins à Montrailant	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	438m	Aucun revêtement
128	La Rochette	B4-B5-C4	CR dit des Droguets	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	822m	Aucun revêtement
129	La Rochette	B4-C4	sans nom	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	188m	Aucun revêtement
130	La Rochette	B6	CR dit Nancier au Mont	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	408m	Aucun revêtement
132	La Rochette	C5-C6	CR de Plan Ravier au Mont	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	415m	Aucun revêtement
136	La Rochette	B4-C4	CR dit de Chez Portier à Grelu	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	361m	Aucun revêtement
145	La Rochette	B6-B7-C6	CR de la Grange du Four	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	757m	Aucun revêtement
197	La Rochette	E7	CR de La Rochette à Etable	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	429m	Aucun revêtement
209	La Rochette	F5-F6-G6	Chemin du Dijoud au Villaret	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	814m	Aucun revêtement
282	Etable	H5	Chemin de Côte Blanchard	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	323m	Aucun revêtement
284	Etable	G6-H6	Chemin de Pierre Rousse	Chemin Rural	3m< L < 5m	562m	Aucun revêtement
292	Etable	I6	Chemin des Cotes	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	261m	Aucun revêtement
293	Etable	I5	Chemin du Bourg	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	284m	Aucun revêtement

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 073-200086882-20260207-202614-DE



298	Etable	I5	Ancien chemin de La Table	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	256m	Aucun revêtement
301	Etable	I5-J5	Chemin du Sordet	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	481m	Aucun revêtement
302	Etable	I5	Chemin des Combes	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	287m	Aucun revêtement
303	Etable	I5	sans nom	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	149m	Aucun revêtement
305	Etable	J5-K4	Chemin de la Ravoire	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	760m	Aucun revêtement
306	Etable	J3-J4	Ancien chemin de La Table	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	610m	Aucun revêtement
307	Etable	J3-J4	Chemin d'Etable au Defay	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	613m	Aucun revêtement
308	Etable	J3-J4	Chemin des Etelles	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	700m	Aucun revêtement
310	Etable	I4	Chemin de la Fontaine	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	124m	Aucun revêtement
314	Etable	I3-I4	Ancien chemin du Mât à Etable	Chemin Rural	Largeur inférieure à 3m	749m	Aucun revêtement